

## Délégués du personnel **CFDT** des sites et du siège Groupama Loire Bretagne Réunion du 18 octobre 2016

### Don de sang

#### La paie à sang pour cent ?

Il n'y a pas d'accord d'entreprise relatif au don de sang à GLB.

Le code de la santé publique prévoit des mesures pour faciliter l'accès au don du sang compatibles avec les principes de volontariat et de bénévolat des dons auxquels la France est attachée. L'article **D. 1221-2** du code de la santé publique prévoit que la rémunération versée par l'employeur au donneur, au titre de son activité professionnelle, peut être maintenue pendant la durée consacrée au don de sang, c'est-à-dire pendant une durée comprenant le déplacement entre le lieu de travail et le site de collecte, l'entretien préalable au don et les examens médicaux nécessaires, le prélèvement et la collation offerte après le don.

Rien d'écrit, mais à GLB les salariés pourraient a priori s'absenter sur leur temps de travail dans la limite d'1h30, à condition que le don soit organisé sur site / siège ou à proximité...

### Télé-gestionnaires souscription

#### La direction invente des missions...

Contrairement à ce qu'affirme la direction, et à ce qui a été fait récemment, notamment à la souscription agricole de Plérin, les télé-gestionnaires souscription (particulier, agricole, ACPS) n'ont pas vocation à appeler des clients ou des prospects. La dernière fiche emploi, datant du 31.08.2012, ne prévoit pas cette mission.

Les DP CFDT ont rappelé à la direction que sur le fond, ils ne sont pas opposés à de nouvelles missions, à la condition que la forme soit respectée (information/consultation CHSCT et CE) et que la fiche de poste soit adaptée.



### La direction consulte...

#### Mais ne tient pas ses engagements !

La direction a présenté un dossier de consultation au **Comité d'Entreprise** en septembre 2015, sur la création de la cellule multi-renforts (nouvellement SMS) à Plérin et le transfert de la souscription particuliers à Vannes sur les bases suivantes :

#### 1. Conséquences sur l'emploi

Le tableau ci-dessous détaille les créations et transferts de postes entre Plérin et Vannes.

Site	Création	Transfert
Vannes		12 TG Souscription Part 1 RE Souscription Part
Plérin	12 TG Multi Renfort 1 RE Multi Renfort	

Nb : Les postes de Télé-Gestionnaires sont en classe 3.  
Les postes de responsable d'équipe sont en classe 5.

Le transfert des postes de TG Souscription Part de Plérin vers Vannes est prévu à iso-effectif. La création de la cellule multi-renforts induit donc un recrutement de 13 CDI.

Le Comité d'Entreprise a rendu un avis favorable en fonction de ces éléments.

Au final, le compte n'y est pas puisque la direction annonce, lors du Comité d'Entreprise d'octobre, que seuls 11 CDI sur les 12 promis seront recrutés.

Peut-on encore avoir confiance en la parole de la direction ? Manifestement non...



### Signature de nouveaux accords :


#### •Don de jours

#### •Missions temporaires

Nous vous invitons à consulter sur Phare ouest ou sur [www.cfdtqlb.fr](http://www.cfdtqlb.fr) les accords d'entreprise GLB, dont ces 2 derniers accords que les délégués syndicaux **CFDT** viennent récemment de signer avec la direction.

Les accords d'entreprise, qui résultent de négociations entre délégués syndicaux et employeur, sont des accords portant sur vos conditions de travail et vos garanties sociales.

**Vos Délégués du personnel **CFDT****  
**Prochaine réunion le 15 novembre 2016**

 [Cfdt Groupama Loire Bretagne](https://www.facebook.com/Cfdt-Groupama-Loire-Bretagne)

 [twitter.com/CFDTGLB](https://twitter.com/CFDTGLB)

 <http://cfdtqlb.fr/>